



Note de présentation Budget 2026

Rappel sur le calendrier de la session budgétaire de l'exercice 2026 :

Débat d'Orientations Budgétaires

Jeudi 11 décembre 2025

Vote du Budget

Jeudi 5 février 2026

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et le Département du Tarn sont réunis au sein d'un syndicat mixte pour soutenir le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn.

Le syndicat mixte, créé en 1993, a ainsi pour missions de réaliser les installations nécessaires à l'enseignement supérieur, soutenir le développement de la formation et de la recherche en lien avec l'innovation, faciliter l'accueil et la vie des étudiants dans la cité.

La motivation des collectivités n'a pas changé depuis la création du site de Castres-Mazamet en 1987 : favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la réussite et l'épanouissement des jeunes.

Avec 2 374 étudiants à la rentrée 2025/2026, le site continue de se développer en lien avec les compétences économiques locales, en cohérence avec les politiques régionales et nationales, avec un profil essentiellement technologique et scientifique proposant des formations professionnelles diplômantes débouchant sur l'emploi.

Cette progression se fait dans un contexte marqué par le déclin de la démographie des classes d'âge arrivant au baccalauréat.

17 établissements publics, consulaires ou privés d'enseignement supérieur proposent une offre post-bac, dont trois établissements universitaires : École d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé ISIS de l'INU Champollion, Institut Universitaire de Technologie de Toulouse-site de Castres, Institut de Formation aux Métiers de la Santé.

Le Syndicat mixte soutient financièrement la recherche présente sur le site, dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens avec les établissements universitaires qui ont été renouvelées en 2025. Il apporte chaque année son concours à la réalisation de thèses de doctorat ou post-doctorat : 18 déjà réalisées ou en cours.

FINANCES

VOTE BUDGET PRIMITIF 2026

Les orientations budgétaires 2026 traduisent une continuité de la politique de soutien au développement de l'enseignement supérieur, tout en proposant des actions dans le cadre stratégique du nouveau schéma local **AMBITIONS HORIZON 2027** élaboré en cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Région Occitanie.

Le Syndicat mixte apporte chaque année son soutien à l'accueil de doctorants sur le site, par une aide à la réalisation de thèses d'une durée de 3 années, en complément au soutien financier de la Région Occitanie. Il est proposé de poursuivre ce cofinancement, sachant que la bonification de l'aide régionale dans les Villes Universitaires d'équilibre a été supprimée.

Comme les exercices précédents, le budget tend à limiter les dépenses de gestion courante, avec deux objectifs :

- le niveau de financement des collectivités inchangé,
- la réalisation des projets découlant des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les crédits ouverts sont établis en tenant compte des prévisions et des réalisations de l'exercice 2025, les crédits pourront être réajustés par le vote du budget supplémentaire 2026 après le vote du CFU - Compte Financier Unique.

Analyse de la section de fonctionnement

Dépenses

011 – charges à caractère général

Le compte 617 – Etudes et recherches comprend : l'étude extension RU du CROUS 13 100 €. Le compte 62876 prend en compte les postes des agents mis à disposition par la Communauté d'agglomération, coût total : 87 538 €. Cette charge est entièrement compensée par la recette correspondante au compte 70876.

012 – charges de personnel

Les prévisions portent sur un dispositif de personnel identique à celui de l'exercice 2025, soit 2.56 ETP.

Grade	Filière	Catégorie	Poste	Quotité
Directeur	Administrative	A	Vacataire	22%
Attaché finances	Administrative	A	Vacataire	21%
Animateur	Sportive	A	Vacataire	13%
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Administrative	B	Titulaire	TC (1)

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Administrative	C	Titulaire mis à disposition IUT	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Administrative	C	Titulaire en disponibilité	(Vacant)

(1) 77% SMIX, 23 % CROUS (9 heures hebdomadaire délibération 2025/8 du 26 juin 2025)

65 – Autres charges de gestion courante

Au compte 6541 est prévu : Créances admises en non-valeur 30 €.

Le compte 657381 est doté en vue des avenants annuels aux Conventions d'Objectifs et de Moyens triennales avec l'IUT et l'INU pour l'école ISIS.

Au compte 65748 sont notamment prévues les attributions de subventions à l'association INNOFAB : 5 000 €, à l'association ACMÉ : 5 000 €, pour la mobilité internationale aux étudiants Ambassadeurs de Castres-Mazamet : 5 000 € et aux étudiants qui réussiront le concours « Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet » : 5 000 €.

Soit un total dépenses réelles de 573 708,06 €.

042 – Amortissements

Ils concernent :

- le matériel informatique (2 298,06 €),
- le mobilier de bureau (1 064,38 €),
- les subventions d'équipement : CHL (4 066 €), PEC (6 666,66 €), plateformes ILIPACK (2 000 €) et MMI (1 333,33 €), équipement informatique ENSAV (866,67 €),
- les immobilisations incorporelles – licences ENSAV (3 221,87 €),
- les immobilisations corporelles - installation de voirie, signalétique (1 974,43 €),
- les frais d'études locaux ENSAV (571,20€).

Soit un total dépenses d'ordre de 24 062,60 €.

Il y a l'obligation d'amortir les subventions versées au 204 (opération d'ordre budgétaire par mandat au 042-68XXX et TITRE au 040-2804), avec une possibilité de neutraliser cette charge correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement.

En vertu de l'article R. 2321-1 du CGCT, la neutralisation budgétaire ne porte que sur la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour les communes et leurs établissements publics (c/204).

Ce dispositif, facultatif, se traduit par une opération d'ordre budgétaire :

- Débit 198-040 « Neutralisation des amortissements » (mandat de paiement investissement)
- Crédit 77681-042 « Neutralisation des amortissements » (titre de recettes fonctionnement)

La neutralisation peut être totale, partielle ou nulle. Elle doit suivre le même rythme que l'amortissement au 2804.

Les crédits sont à prévoir en conséquence au budget aux chapitres globalisés 040-042 (14 932,66 €).

Recettes :

002 – Excédent antérieur reporté

L'excédent reporté de l'exercice 2025 sera inscrit au budget supplémentaire après le vote du CFU- Compte Financier Unique.

13 – Atténuation de charges

Le compte 6419 enregistre le remboursement sur rémunération du personnel.

74 – Dotations et participations

Les participations du Département du Tarn et de Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet restent au même niveau à parité soit pour chacune des collectivités : 214 000 €, plus 30 650 € à reverser par le Syndicat mixte à l'INU Jean-François Champollion pour l'école ISIS.

S'ajoute le versement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la Participation Concours *Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet* à hauteur de 5 000 €.

75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit de la recette équivalente au compte 62876 pour la mise à disposition des deux agents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Analyse de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les opérations d'investissement, le Syndicat mixte peut réaliser et financer les installations, équipements, aménagements nécessaires pour l'implantation de toute formation d'enseignement supérieur.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 une seconde tranche de réhabilitation des locaux de l'IUT « Aménagement transition énergétique » est programmée pour un coût estimé à 3 180 000 €.

La convention départementale d'application du CPER a été approuvée par délibération 2025/23 du 6 novembre 2025.

Dépenses :

16 – Emprunts et dettes assimilées : néant

20 – Immobilisations incorporelles

Compte 2031 – Frais d'études abondé à hauteur de 26 562 € pour la régularisation des dépenses mandatées en 2021, pour l'opération sous mandat Pôle d'enseignement supérieur d'alternance qui a été réalisée.

21 – Immobilisations corporelles

Compte 21838 : abondé à hauteur de 3 406,94 € (matériel informatique)

Compte 261 : abondé à hauteur de 7 500 € (50 % des titres de participation à Audéo).

45 – Opération sous mandat

Opération : Travaux aménagement transition énergétique de l'IUT (CPER 2021/2027)

Compte 45814 le montant des dépenses prévues pour l'opération est de 3 180 000 € (Délibération 2025/23 du 6 novembre 2025) est abondé à hauteur de 60 000 € en correspondance avec les participations du Département et de la Communauté d'agglomération de l'exercice 2026, le Département ayant déjà versé 20 000 € en 2025 qui seront repris en dépenses au budget supplémentaire.

40 – Opération d'ordre transfert entre sections – neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement 14 932,66 €.

Recettes :

040 – Les amortissements concernent la contrepartie du compte 6811/042 en fonctionnement 24 062,60 €, (opérations d'ordre transfert entre sections).

16 – Emprunt en € : néant.

45 – Opération sous mandat : Pôle d'enseignement supérieur d'alternance

Compte 45823 : abondé à hauteur de 26 562 € pour la régularisation des frais d'études mandatés en 2021, opération qui n'a pas fait l'objet de réalisation de travaux (dépense annulée et reprise au compte 2031).

Opération : Travaux aménagement transition énergétique de l'IUT (CPER 2021/2027)

Compte 45824 le montant des dépenses engagées pour l'opération est de 3 180 000 € est abondé à hauteur de 60 000 € en correspondance avec les participations du Département et de la Communauté d'agglomération exercice 2026, le Département ayant déjà versé 20 000 € en 2025.

Le total des recettes réelles est proposé à hauteur de 582 838 €.

En résumé,

Le budget s'équilibre comme suit au niveau des chapitres.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	597 770,66
Chapitre 011 – charges à caractère général	159 728,06
Chapitre 012 – charges de personnel et frais	210 350,00
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	203 630,00
Chapitre 042 – dotations aux amortissements (opérations ordre transf. entre sections)	24 062,60
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	597 770,66
Chapitre 013 – atténuations de charges	1 000,00
Chapitre 70 – produits des services et ventes directes	87 538,00
Chapitre 74 – dotations et participations	494 300,00
Chapitre 042 - opération d'ordre transfert entre sections	14 932,66
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	112 401,60
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (Pôle Ens.Sup.Alt écriture régul études 2021)	26 562,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	3 406,94
Chapitre 26 – participations et créances rattachées à des participations	7 500,00
Chapitre 45814 – investissement sous mandat – op. Am.transit ^o énergétique. IUT	60 000,00
Chapitre 40 - opération d'ordre transfert entre sections	14 932,66
RECETTES D'INVESTISSEMENT	112 401,60
Chapitre 10 - FCTVA	1 777,00
Chapitre 45823 – investissement sous mandat – op. Pôle Ens.Sup.Alt.(régul.2021)	26 562,00
Chapitre 45824 – investissement sous mandat – op. Am.transit ^o énergétique IUT	60 000,00
Chapitre 040 – amortissements (opérations ordre transf. entre sections)	24 062,60